

AM/PM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 4 Ter Passage de la main d'or

75011 PARIS
R.C.S : 431 964 352

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024**

Le 30/06/2024,
à 18 heures,

Les associés de la société **AM/PM**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur PHILIPPE MOYEN, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

pm

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **une perte** de **-45 060,72** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte** de **-45 060,72** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 358 622,98** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 313 562,26** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **1 313 562,26** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **1 313 562,26** Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

pm

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized initial 'A' followed by a horizontal flourish.


BELMA et Associés
Cabinet d'expertise-comptable
2, rue Villabon - 75003 PARIS
Tél : 01 48 04 84 37
SIRET : 418 902 100 0024 - APE 741 C

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	4 702	3 761	940	0,06	1 144	0,07
Immobilisations corporelles	21 677	11 773	9 904	0,63	6 433	0,40
Immobilisations financières	379 357		379 357	24,29	379 357	23,55
ACTIF IMMOBILISÉ	405 736	15 534	390 202	24,98	386 934	24,02
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 613		3 613	0,23		
Clients et comptes rattachés	362 423		362 423	23,20	362 423	22,50
Autres créances	585 416		585 416	37,48	580 086	36,01
Valeurs mobilières de placement	3 520		3 520	0,23	3 520	0,22
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	216 225		216 225	13,84	277 254	17,21
Caisse	22		22	0,00	22	0,00
Charges constatées d'avance	560		560	0,04	560	0,03
ACTIF CIRCULANT	1 171 780		1 171 780	75,02	1 223 866	75,98
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 577 516	15 534	1 561 982	100,00	1 610 800	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
--------	---	---

Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	3,20	50 000	3,10
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	5 000	0,32	5 000	0,31
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 358 623	86,98	1 433 050	88,97
Résultat de l'exercice	-45 061	-2,87	-74 427	-4,61
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	1 368 562	87,62	1 413 623	87,76
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	115 179	7,37	122 471	7,60
Autres dettes	78 240	5,01	74 706	4,64
Produits constatés d'avance				
DETTES	193 419	12,38	197 177	12,24
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 561 982	100,00	1 610 800	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
---------------------	---	---	-----------------------------------	---

	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		19 966	100,00	33 654	100,00	-13 688	-40,66
Chiffres d'Affaires Nets		19 966	100,00	33 654	100,00	-13 688	-40,66
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues				6 667	19,81	-6 667	-100,00
Autres produits		374	1,87	3	0,01	371	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		20 340	101,87	40 323	119,82	-19 983	-49,55
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		21 829	109,33	66 356	197,17	-44 527	-67,09
Impôts, taxes et versements assimilés		1 035	5,18	1 875	5,57	-840	-44,79
Rémunérations du personnel		35 464	177,62	39 355	116,94	-3 891	-9,88
Charges sociales		8 992	45,04	7 160	21,28	1 832	25,59
Dotations aux amortissements		1 639	8,21			1 639	N/S
Dotations aux provisions							
Autres charges		78	0,39	2	0,01	76	N/S
Total des charges d'exploitation		69 038	345,78	114 750	340,97	-45 712	-39,83
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-48 698	-243,89	-74 427	-221,14	25 729	34,57
Produits financiers		3 874	19,40			3 874	N/S
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles		238	1,19			238	N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-45 061	-225,68	-74 427	-221,14	29 366	39,46
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							

Total des Produits	24 214	121,28	40 323	119,82	-16 109	-39,94
Total des Charges	69 275	346,96	114 750	340,97	-45 475	-39,62
RÉSULTAT NET	-45 061	-225,68	-74 427	-221,14	29 366	39,46
	Perte		Perte			

Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|--------|
| • Installations techniques : | 5 ans |
| • Matériel et Outillage Industriels : | 5 ans |
| • Installations Générales : | 10 ans |
| • Mobilier : | 4 ans |
| • Matériel de bureau et Informatique : | 3 ans |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.